

EURO RIOB
MEGEVE 21/09/2006
INTERVENTION DANS ATELIER 1
COMPATIBILITE ENTRE LA DCE ET LES AMENAGEMENTS

1 Rappel des 2 enjeux essentiels

La planète Terre a 2 enjeux essentiels en ce début de XXI^{em} siècle qui intéresse directement l'Europe :

- la lutte contre le changement climatique ;
- le maintien de la biodiversité.

Le monde est face à une « obligation de résultats » sur ces 2 thèmes pour assurer son avenir.

Plusieurs cadres d'action ont été proposés à l'échelle de l'Europe pour répondre à ces enjeux, en particulier :

- la Directive Energies Renouvelables qui conduit à soutenir et à rechercher le développement de l'hydroélectricité ;
- la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui demande une bonne qualité des écosystèmes

C'est donc de notre intérêt à tous que ces deux directives ne soient pas traitées séparément mais ensemble avec une recherche de compromis dans les cas où elles conduisent à proposer des solutions différentes.

Il est essentiel de rechercher à concilier l'activité hydroélectrique et la mise en oeuvre de la DCE. La DCE l'a d'ailleurs en partie prévu dans ses articles 4.3 et 4.7.

Il est à noter également que l'hydroélectricité s'exerce fréquemment en lien avec d'autres usages durables (AEP, irrigation, navigation, ...) et peut soutenir dans certaines conditions la biodiversité (création de nouveaux écosystèmes réservoirs, soutien de débit aval)

2 Points Importants

2.1 Nécessité d'une approche de terrain adaptée au contexte local

2 enseignements importants suite aux Etats des Lieux 2005 :

- Pas de lien absolu entre équipements hydroélectriques et qualité des milieux environnants. On observe des secteurs en bon état, d'autres non.
- Des problématiques et situations très contrastées suivant les cours d'eau considérés : une rivière de montagne est très différente d'une rivière de plaine avec des facteurs limitants pour la biologie très variables dans les 2 cas car ils dépendent de la physico-chimie (la température) ou de l'hydromorphologie (pente, transport solide, forme des fonds, hydrologie) observées.

Au niveau des conséquences :

- La nécessité d'études approfondies, de diagnostics particuliers et d'apport de réponses adaptées à chaque secteur.

- Sur cette thématique, les préconisations normatives sont dans la majeure partie des cas inadaptées et ne contribuent pas à une optimisation globale (exemple : travaux en France de la cellule débits réservés montrant la complexité des facteurs liant l'habitat et la biomasse piscicole).

Seule l'approche détaillée sur le terrain (avec un objectif à atteindre par hydroécocorégion comme la France s'est engagée pour les invertébrés et diatomées benthiques) peut permettre d'apporter des réponses adaptées au contexte local et équilibrées entre les différents enjeux.

2.2 Pragmatisme et cohérence entre les différents travaux

Constat : La mise en application de la DCE est une démarche lourde et complexe car elle fait appel aux liens encore peu développés entre deux disciplines récentes : l'écologie et la socio-économie.

Du fait de cette complexité, **il y a une nécessité absolue que des références simples et les plus cohérentes possibles soient mises à la disposition des différents acteurs qui travaillent simultanément sur cette question à l'échelle européenne.**

Or ce n'est pas toujours le cas. Le guide européen pour la désignation des MEFM (HMWB) de janvier 2003 ne donne pas de vision tranchée sur la prise en compte de l'hydrologie ou de la continuité écologique dans les facteurs de classement MEFM et conduit à des applications qui peuvent être très différentes suivant les pays.

L'application de ce guide est toujours en discussion avec certains usagers dans les bassins en France pour la sélection des MEFM et également au niveau européen où une définition alternative à celle du Bon Potentiel donnée par le guide a été mise en débat cette année.

2.3 Propositions pour l'avenir

- **Travailler en équipes pluridisciplinaires (administrations, scientifiques, usagers, économistes)** pour caler des objectifs réalistes en termes techniques (Bon Etat, Bon Potentiel suivant les Masses d'Eau considérées) et en termes socio-économiques (capacité de financement par la collectivité des actions retenues) ;
- **Développer la connaissance sur les liens entre usages et écologie, l'approche coût-efficacité, le suivi des résultats pour évaluer l'efficacité des actions ;**
- **Agir sur les secteurs prioritaires** (écarts entre états actuels et états objectifs) les plus importants avec une **sélection limitée d'actions considérées comme les plus pertinentes** / contexte local
- Mettre en place des moyens permettant **d'évaluer l'avancement et la cohérence de la mise en œuvre de la démarche à l'échelle européenne** ainsi que d'en informer les acteurs concernés et plus largement le « grand public » européen (l'outil WISE qui sera accessible au grand public sur le WEB en mars 2007 va dans le bon sens).
- **Le compromis à trouver entre DCE et aménagements hydroélectriques doit assurer dans l'avenir le maintien et un développement possible de cette énergie renouvelable.**